

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.045

L'An deux Mille Quatorze, le 28 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 avril 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 avril 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHERON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Annie CHABANEAU représentée par M. Alain LARRAIN

M. Pierre PAPEIX représenté par M. René-Luc CHABASSE
M. Yannick PAVON représenté par M. Gérard FILOCHE
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Michel SERVIT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Madame Nancy LEFEBVRE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 – Budget Camping Municipal

RAPPORTEUR : M. Philippe CAU

VOTE : 5 ABSTENTIONS

UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

L'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les résultats de l'exercice 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2311-5,
- Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2013,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

| | | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou -) |
|--|--|------------|-------------|----------------|
| Section de Fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2013 | 116 562,05 | 107 170,27 | - 9 391,78 |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2013) | | 19 398,25 | + 19 398,25 |
| | Résultat à affecter | | | + 10 006,47 |
| Section d'Investissement | Résultats propres à l'exercice 2013 | 3 155,99 | 5 768,89 | + 2 612,90 |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2013) | 1 610,89 | | - 1 610,89 |
| | Solde global d'exécution | | | + 1 002,01 |
| Restes à réaliser au 31 décembre 2013 | Investissement | | | |
| Résultats cumulés 2013 (y compris RAR en Investissement) Reprise anticipée 2013 | Report en investissement en dépenses (001) | | + 1 002,01 | |
| | Prévision d'affectation en réserve (compte 1068) | | | |
| | Report en fonctionnement en Recettes (002) | | + 10 006,47 | |

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2014.

| | |
|--|-------------|
| Résultat global de la section de fonctionnement 2013 | + 10 006,47 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement 2013 | + 1 002,01 |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2013 | |
| Besoin de financement de la section d'investissement | |
| Couverture du besoin de financement 2013 (compte 1068) | |

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2014, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif 2014.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 avril 2014

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO